



**Syndicat Unitaire des Personnels
des Administrations Parisiennes**

6 rue Pierre Ginier 75018 Paris / tél.: 01 44 70 12 80 / mail : syndicat.supap-fsu@paris.fr

LA FSU TERRITORIALE **PARIS**

GARDIEN.NE.S VACATAIRES UNE FICHE DE PAIE ENFIN LISIBLE ! UN TAUX HORAIRE À 11,28 EUROS DE L'HEURE

Enfin !!! Depuis des années, Notre syndicat demandait à la DRH une simplification de la fiche de paie des gardien.ne.s vacataires.

Jusqu'à maintenant, Il fallait en effet additionner la vacation code V56 et l'indemnité de résidence horaire code 184...pour s'apercevoir que la Ville rémunérait au centime près au minimum légal.

À partir de janvier 2021, la vacation gardiennage V 56 apparaîtra bien au taux de 11,28 euros brut de l'heure. Ce taux prend bien en compte la réévaluation du SMIC horaire porté à 10,25 euros de l'heure + 10% pour les congés que les agent.e.s n'ont pas. Une délibération en ce sens a été votée au dernier Conseil de Paris de décembre 2020.

C'est une bonne nouvelle pour les collègues, d'une part pour la lisibilité de la fiche de paie, d'autre part car cela permettra un juste calcul de l'indemnisation du chômage par le Pôle emploi.

Stop aux rémunérations indécentes !

La Ville de Paris a honteusement rémunéré en dessous du minimum légal, des centaines de gardien.ne.s vacataires pendant des années ! **Il a fallu l'intervention de notre syndicat pour faire rétablir cette situation inadmissible et obtenir un rattrapage rétroactif sur 5 ans pour 1 156 collègues qui ont souvent perçu plusieurs milliers d'euros, voir [ICI](#).**

Notre syndicat revendique désormais une valorisation conséquente de la rémunération des vacataires ! La Ville de Paris peut faire beaucoup mieux que...le minimum légal !!!

Belle année à toutes et tous. L'équipe du SUPAP-FSU vous présente ses meilleurs vœux.

Paris, le 5 janvier 2021

Blog internet du syndicat : <http://www.supap-fsu.org/>